

DÉMOGRAPHIE ET CULTURES

*Colloque international de Québec
(Canada, 25-29 août 2008)*



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>**

Le confiage d'enfants, le pensionnat et l'Église : comparaison de la France et du Québec des années 1930 à nos jours

Marianne KEMPENEERS, Éva LELIÈVRE, Nicolas THIBAUT

INED France

Les transmissions de normes et de valeurs aux enfants par socialisation sont habituellement appréhendées au prisme de la famille nucléaire ou de l'institution scolaire. L'intervention d'autres personnes que les parents dans l'éducation des enfants est pourtant connue. Nous voulons étudier les différences d'implication du réseau familial et des institutions entre la France et le Québec au XX^{ème} siècle et voir comment celles-ci évoluent.

Il ne s'agit pas pour nous d'étudier la socialisation en tant que processus mais de mesurer l'implication des différentes instances dans deux contextes francophones. Il est possible de comparer l'intervention de personnes et d'institutions autres que les parents dans l'éducation des enfants en France et au Québec dès années 1930 aux années 1960. Nous pouvons étudier cette question lors de l'enfance de personnes actuellement âgées de 50 à 70 ans résidant en Île-de-France et sur l'île de Montréal. Nous sommes à même de suivre la trajectoire résidentielle des enquêtés entre leur naissance et l'âge de 15 ans et de comparer ces parcours des deux côtés de l'Atlantique. Les instances étudiées ici seront donc celles où l'enquêté a résidé principalement pendant une période d'au moins un an.

Les deux contextes se caractérisent par une mobilisation différente du réseau social : la France du milieu du XX^{ème} siècle se singularise par une intervention particulièrement importante des grands-parents alors que le Québec est marqué par la présence très forte de l'Église catholique et des institutions qui lui sont liées. Pour rendre compte de la mobilisation différentielle du réseau familial il faut invoquer des phénomènes bien connus des démographes (fécondité, structures familiales...) mais aussi des dimensions institutionnelles et culturelles, ici le rôle différent joué par l'Église catholique dans ces deux sociétés.

1. Des données comparatives franco-québécoises sur les relais familiaux

L'enquête *Biographies et entourage* retrace l'histoire familiale, résidentielle et professionnelle de 2830 Franciliens nés entre 1930 et 1950 et celles de leur entourage. La notion d'entourage, dans cette enquête, intègre non seulement des membres de la famille sur quatre générations (lignée et alliance), mais aussi l'ensemble des personnes avec lesquelles l'individu a corésidé et d'autres personnes qui, apparentées ou non, ont joué un rôle clef dans la vie des enquêtés (Bonvalet & Lelièvre, 1995). L'entourage s'étend donc au-delà de la dimension intergénérationnelle et strictement familiale présente dans les enquêtes mentionnées plus haut (Lelièvre & Vivier, 2000) Une fois défini ce cadre des interactions individuelles, l'enquête *Biographies et entourage* s'est donnée comme objectif de suivre l'évolution de l'entourage des enquêtés au fil de leur vie, en reconstituant sa composition, son implantation géographique, la corésidence de ses membres. On peut ainsi reconstituer la composition du réseau en termes de générations, son inscription territoriale et son évolution au fil du temps, la grande majorité des personnes interviewées ayant eu tour à tour la place d'enfants et petit enfants, de parents, puis de grands-parents. Bien que l'enquête *Biographies et Entourage* n'ait pas été élaborée dans le cadre d'une problématique spécifique sur les solidarités, les principes de collecte qui y sont mis en œuvre permettent de saisir plusieurs aspects des relations intergénérationnelles.

L'enquête *Biographies et solidarités familiales au Québec* est étroitement inspirée par ces principes de *Biographie et entourage*. Les questionnaires des deux enquêtes possèdent de nombreuses parties communes afin permettre des comparaisons. Il a fallu adapter le questionnement de l'enquête française au contexte culturel et institutionnel québécois. Le contexte culturel et institutionnel dans lequel évoluent les enquêtés est différent. En 1999 et 2000, le questionnaire de *Biographies et entourage* a été testé au Québec au moment même où l'enquête française était collectée. Cette première passation sur un échantillon réduit a permis d'établir que les principes de relevé étaient suffisamment souples pour s'adapter au contexte du Canada francophone¹.

Biographies et solidarité permet en effet de reconstituer la trajectoire familiale, professionnelle et résidentielle de 502 francophones nées au Québec entre 1933 et 1954, celle de leurs parents et celle de leurs enfants. Elle a été collectée sur l'île de Montréal au cours de l'été 2004, a pour objectif d'analyser les transformations des solidarités familiales au Québec à travers trois générations, en regard des transformations de la famille, du travail et des politiques publiques. Cette enquête s'est orientée vers une problématique spécifique, qui est de saisir l'évolution des solidarités familiales dans le contexte des transformations des solidarités publiques. Un grand nombre d'informations ont été recueillies sur les types d'aides et d'échanges repérés durant cette période et les solidarités institutionnelles.

En définitive, la démarche adoptée dans ces deux enquêtes permet de :

1. reconstituer les liens les plus importants tissés au long de la vie d'Ego ;
2. distinguer liens familiaux et liens « de proximité » (amis, voisins) et discuter ainsi de la spécificité du lien familial en matière d'entraide ;
3. saisir Ego et plusieurs membres de son entourage, tant dans leur rôle d'aidant que d'aidé à différents moments du temps, ce qui introduit à la possibilité de saisir certaines logiques intergénérationnelles de réciprocité ;
4. situer le tout dans le temps historique des transformations de la famille, du travail et des solidarités publiques (Kempeneers, Lelièvre & Bonvalet, 2007).

2. Rôle du réseau familial et rôle des institutions des années 1930 à nos jours

Les enfants placés des années 1930 aux années 1960

Nous nous intéressons ici aux décohabitations durant l'enfance des enquêtés. On dit qu'un enfant est confié s'il quitte le ménage de ses parents pour vivre dans un autre ménage durant une période d'au minimum une année² avant l'âge de quinze ans. Le confiage d'enfants est souvent considéré comme l'apanage de sociétés non occidentales, telle l'Afrique, ou des sociétés anciennes. Pourtant, les exploitations de nos enquêtes dressent un tableau bien différent qui éclaire sur les potentialités de la lignée (Lelièvre & Vivier, 2006). Ce phénomène se produit pour ces générations dans les deux sociétés.

¹ D'une part, les nomenclatures statistiques standards (professions, diplômes, communes...) varient d'un côté et de l'autre de l'Atlantique du fait d'histoires sociales différentes. Outre ces problèmes liés à l'utilisation du questionnaire, les parcours de vie auraient pu être trop dissemblables pour permettre une interrogation selon des principes similaires. D'autre part, l'enquête française se situe dans une perspective peu habituelle pour les systèmes statistiques nord-américains. La réalisation d'une enquête quantitative par entretiens est déjà peu commune dans les pays où les enquêtes sont collectées par questionnaires administrés en face-à-face, elle l'est encore moins dans le contexte nord-américain où la passation des questionnaires se fait le plus souvent par téléphone. L'utilisation de ces techniques ont pu servir à justifier l'utilité du projet puisque, en 2003, le FQRSC a choisi de financer la collecte au titre des « projets novateurs ».

² Le calendrier utilisé dans l'enquête est de dimension annuelle.

Nous savons si l'enfant a décohabité d'avec ses parents pendant plus d'un an et chez qui il a été placé³. Un quart (24,6%) des enquêtés français ont vécu au moins un an dans un ménage où ne résidait aucun de leur parent avant quinze ans. La proportion est plus faible au Québec (14,7%) mais elle est loin d'être négligeable. La différence s'explique en partie par l'impact différent de la Seconde guerre mondiale sur les deux populations : dans les générations ayant connu la guerre puis l'occupation sur le territoire français, beaucoup d'enfants ont été placés. Ce qui semble remarquable c'est la proportion de ceux qui ont passé au moins un an, avant l'âge de 15 ans dans une institution : 12% des enquêtés français sont concernés, 11% pour les québécois.

Dans l'enquête québécoise cette information a été collectée pour l'enquêté ainsi que pour ses frères et sœurs⁴ alors que nous n'avons l'information que pour l'enquêté dans l'enquête française. Pour raisonner sur des effectifs suffisants⁵ nous allons donc comparer d'une part les personnes ou institutions auxquelles ont été confiés les enquêtés en France et celles qui ont accueilli ego et ses frères et sœur au Québec.

TABLEAU 1 : PERSONNE OU INSTITUTION À QUI A ÉTÉ CONFIE L'ENFANT AVEC 15 ANS

En %	France	Québec
Institutions	56,8	75,1
Grands-parents	23,0	5,6
Oncles et tantes	9,0	14,9
Autres (apparentés ou non)	11,1	4,4
Total	100,0	100,0
Effectifs	(696)	(269)

Source : Biographies et entourage (INED, 2001) et Biographies et solidarités (UdM, 2004)

Au Québec, seul un quart des enfants qui décohabitent ont été confiés à des membres de l'entourage contre 43% en France. Ainsi ce qui est frappant au Québec, c'est la prégnance des institutions par rapport à l'entourage.

Au Québec, ces institutions sont pratiquement toutes contrôlées à l'époque par l'Église catholique : il s'agit de pensionnats catholiques, d'écoles, d'hôpitaux, de crèches... Au Québec, une « crèche⁶ » s'apparente plutôt à un « orphelinat » en français de France, géré par des religieuses où les parents pouvaient laisser leurs enfants pour des périodes plus ou moins longues. Pour ce qui est de la France, les trois quart des institutions fréquentées étaient un pensionnat, mais l'on trouve aussi des séjours en orphelinat, en sanatorium, préventorium et autres structures médicales, voire des passages par des centres de détention, maisons de correction, foyers de réfugiés ou foyers d'urgence...

Parallèlement au départ en pension, le confiage des enfants à de tierces personnes constitue donc un cas marginal mais révélateur des moments de séparation d'avec les parents, mobilisant d'autres types de ressources et mettant en scène d'autres figures éducatives. L'identification des « personnes ressources » qui ont alors pris en charge ces enfants montre les potentialités de la lignée : en France près de la moitié des enfants confiés à une personne sont

³ Le fait qu'un enfant soit séparé d'un de ses parents mais pas de l'autre n'a pas été considéré comme un confiage.

⁴ Les frères et sœurs sont nés entre 1910 et 1974, mais 95% d'entre eux sont nés entre 1923 et 1965. 71% sont des générations enquêtés (1933-1954).

⁵ Ceux de l'enquête *Biographie et solidarité* étant limités.

⁶ L'équivalent d'une « crèche » française est une « garderie » québécoise.

allés vivre (au moins un an) chez leurs grands-parents qui constituent ainsi le premier relais éducatif ; au Québec une majorité de ceux-ci est prise en charge par les frères et sœurs de leurs parents (leurs oncles et tante).

Les différences observées entre les deux côtés de l'Atlantique sur les personnes ressources peuvent être liées à des divergences démographiques entre les deux sociétés. D'après l'Institut de Statistiques du Québec, la descendance finale des femmes nées en 1933 et 1934 est de 3,6 enfants ; celle des femmes nées en 1943 et 1944 passe à 2,1 ; elle n'est plus que de 1,6 pour les générations 1953-1954. En France, elle est respectivement de 2,6 pour la génération 1933-1934 puis 2,3 pour la génération 1943-1944 et enfin 2,1 pour la génération 1953-1954 (Toulemon, 2001 ; Daguët, 2002). Au Québec, les niveaux de fécondité les plus élevés du monde occidental contribuent à occuper les grands-mères accaparées par leurs propres enfants alors que leurs aînées ont déjà entamé la constitution de leur famille : les grands-mères étaient moins disponibles qu'en France pour aider leurs aîné-e-s puisqu'elles avaient encore pour un certain nombre d'entre elles une charge de famille. Ce sont plutôt les sœurs aînées qui ont aidé leurs mères à élever leurs frères et sœurs les plus jeunes (Kempeneers & Thibault, 2008). À l'inverse, les enfants étaient entourés d'un plus grand nombre d'oncles et de tantes. Ainsi se sont les oncles et tantes qui constituent le relai dans l'entourage et non les grands-mères comme dans le cas français.

Vers une convergence des deux sociétés ?

De fortes différences apparaissent entre les modalités placement des enfants en France et au Québec entre les années 1930 et 1960. D'une part, le confiage à des membres du réseau familial est plus fréquent en France qu'au Québec où l'offre institutionnelle de l'Église est importante. D'autre part, les personnes ressources mobilisées au sein du réseau familial ne sont pas les mêmes : alors que les grands-parents jouent un rôle central en France, c'est aux oncles et tantes que sont plus fréquemment confiés les enfants. L'entourage familial actuel des enquêtés porte encore les traces de cette histoire démographique. Ainsi, on constate (Tableau 2) que l'entourage familial des montréalais de 50 à 70 ans comporte encore de nos jours plus de frères et sœurs que celui de franciliens alors que la taille moyenne de l'entourage familial est de 6 personnes dans les deux enquêtes.

TABLEAU 2 : STRUCTURE DE L'ENTOURAGE FAMILIAL ACTUEL

en %	Île-de-France	Montréal
Frères et sœurs	35,6	52,3
Enfants	30,6	23,3
Conjoints actuels	11,4	7,7
Parents	12,0	7,6
Autres apparentés	10,5	9,1
Total	100,0	100,0

Source : Biographies et entourage (INED, 2001) et Biographies et solidarités (UdM, 2004)

Au cours du temps, au Québec, les oncles et tantes se sont raréfiés, ce qui a pour corollaire une plus grande disponibilité des grands-parents. On observe ainsi une plus grande présence des grands-parents autour des enfants dans la période récente (Kempeneers & Thibault, 2008). En conséquence, on constate un rapprochement des deux contextes avec une implication de plus en plus forte des grands-parents dans la garde des petits enfants. Des questions permettent de connaître l'implication des enquêtés vis-à-vis de leurs propres petits enfants dans la période actuelle. Nous avons demandé à ego s'il gardait ses petits-enfants et le cas échéant, la fréquence

de ses gardes (tableau 3). On constate que sept petits-enfants sur dix sont gardés par ego en tant que grand parent au Québec contre un peu plus de six sur dix en France⁷.

TABLEAU 3 : FRÉQUENCE DES GARDES DES PETITS-ENFANTS PAR LES ENQUÊTÉS AUJOURD'HUI

En %	Île-de-France	Montréal
Plusieurs fois par semaine	9,1	13,3
Une fois par semaine	8,7	6,4
Plusieurs fois par mois	3,0	7,6
Irrégulièrement	42,9	42,4
Jamais	36,3	30,3
Total	100,0	100,0
<i>Effectifs</i>	<i>(3893)</i>	<i>(596)</i>

Source : Biographies et entourage (INED, 2001) et Biographies et solidarités (UdM, 2004)

La sécularisation de la société québécoise et la chute de la fécondité sont deux évolutions conjointes pour lesquelles la France a précédé le Québec. Elles ont pour effet une convergence des deux sociétés pour ce qui est de la mobilisation des solidarités familiales et institutionnelles autour de la prise en charge des enfants. Les différences observées au XX^{ème} siècle peuvent s'expliquer par les contextes démographiques et institutionnels mais n'est pas sans avoir eu de conséquence sur la façon dont se sont tissés les liens. Pour le montrer on peut s'intéresser au regard que porte aujourd'hui les enquêtés sur leur parcours.

3. Quel regard les enquêtés portent-ils sur le rôle des institutions dans leur enfance ?

L'Église catholique au Québec

Les générations d'enquête (nées des années 1930 aux années 1950) sont emblématiques de changements sociaux profonds. Au Québec, la « Révolution tranquille » de 1962 n'a pas encore mis fin à une organisation sociale où domine l'église catholique. Les parcours de vie de nos enquêtés québécois comportent absolument tous l'intervention de l'Église à un moment ou à un autre, au moins dans l'éducation et la santé. Celle-ci contrôle alors beaucoup d'emplois liés à ces deux secteurs, à un moment où le taux d'activité féminine est plus faible au Québec que dans d'autres pays développés⁸ et où l'emploi féminin est souvent stigmatisé. Ainsi, elle est une des rares institutions où une femme pourra faire carrière. Lors d'un entretien réalisé à Montréal, Lorraine explique à l'enquêteur (français) que sur les six sœurs de sa mère, quatre sont devenues religieuses.

Ben, je pense qu'à cette époque-là -si on compte que ma mère est née en 1903, ma mère était au milieu de la famille- les filles étudiaient... si elles étudiaient, c'était pour aller... elles ont toutes enseigné, d'ailleurs. Il y en a une qui elle, a été secrétaire du président de la [grande banque]. Et il y en a une autre qui était dans les affaires, [firme ontarienne], qui a été beaucoup dans les maisons de placement et tout ça. Mais les autres, c'était des sœurs... Parce qu'elles sont allées, un moment donné, la mère, la maman est partie en Saskatchewan, avec ses filles et elles ont toutes enseigné à G.

Lorraine, Québec, 74 ans

⁷ Une telle proportion peut sembler élevée, d'autant qu'il faut tenir compte du fait que les petits-enfants n'habitent pas nécessairement près d'ego. De plus, on ne s'intéresse ici qu'à un grand parent, les autres grands-parents, notamment ceux de l'autre lignée pouvant aussi être présents.

⁸ Selon les données de *Statistique Canada*, le taux d'activité des femmes de 15 à 65 ans au Québec est passé de 22,9 % en 1956 à 59,7 % en 2003 (Ministère de la famille, des aînés et de la condition féminine du Québec, 2005)

L'enquête québécoise permet de se faire une idée de l'évaluation rétrospective que fait l'enquêté de ces institutions religieuses. On demande à celui-ci de retracer tout au long de sa vie les personnes ayant eu une influence positive ou négative. Parmi les personnes citées dans son enfance ou son adolescence, 22% appartiennent à ces institutions religieuses qu'il s'agisse d'école ou de pensionnat : l'éducation était à cette époque un tel monopole de l'Église que certains enquêtés prennent la peine de préciser qu'il s'agit d'une personne « laïque » lorsqu'un professeur n'est pas un religieux.

Les enquêtés devaient expliquer pourquoi les personnes citées avaient eu une influence. Cette question était laissée ouverte. 90% des personnes liées aux institutions religieuses ont eu une influence jugée positive. Les termes employés pour expliquer l'influence des ces personnes font en premier lieu référence à leur fonction éducative (75%) principalement pour la transmission de connaissance (« elle m'a donné le goût d'apprendre », « j'ai été influencée par sa culture »...) mais aussi plus secondairement de valeurs (« il m'a donné de bons principes », « ferveur »...). Les liens affectifs (15%) sont beaucoup plus rarement avancés (« compréhensive », « chaleureuse »...). À ce titre on peut noter que bien que 11% des enquêtés ont été pensionnaires au moins un an dans une institution catholique, seul un enquêté cite un religieux parmi les personnes ayant joué un rôle parental à son égard⁹. 10% des personnes importantes sont citées du fait de leur influence négative ou ambiguë qui va de leur caractère (« je crois qu'il était fou à lier », « hautain », « militaire »...) à des leurs actes dégradants (« elle m'a humilié devant tout le monde », « châtiments corporel »...) voire relevant de l'agression sexuelle (« harcèlement sexuel », « violeur professionnel »...).

Comment évalue-t-on son passage en pensionnat ?

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés des deux côtés de l'Atlantique. Les enquêtés qui ont connu le départ en pensionnat ont donc pu évoquer ces périodes dans un discours plus libre qui nous renseigne sur les motivations et le contenu des liens tissés. Bien évidemment, un entretien de nature biographique doit s'interpréter non comme des faits bruts mais comme une reconstruction : il s'agit de l'histoire que l'enquêté raconte aujourd'hui sur lui-même. Pourtant, cela ne rend pas nécessairement cette source inintéressante si nous cherchons non pas à déterminer quelles étaient les motivations des acteurs à l'époque mais quel regard l'enquêté porte aujourd'hui sur son propre parcours.

En France comme au Québec, l'allongement de la scolarité obligatoire rend nécessaire le départ en pension de nombreux jeunes rejoignant une institution scolaire. Bien évidemment, dans les deux pays, le départ vers ces institutions est souvent lié à l'éloignement du domicile par rapport au lieu des études. Le pensionnat est alors souvent présenté comme une nécessité voire comme une stratégie de promotion sociale, ce qui tend à limiter les évaluations négatives.

J'ai été pensionnaire pour faire mes études secondaires de... la sixième à la terminale. Parce que... on était ... y avait pas de moyens de locomotion. Faut se rappeler que c'était les années avant soixante [sourire] donc y avait pas de ramassage de bus pour aller au collège, donc ben on allait... en pension... en école privée quoi, je suis allée en école privée. Je suis allée à S. au collège, c'était à dix kilomètres de mon village. Si on voulait faire autre chose qu'être agriculteur avec son certificat d'études, il fallait aller en pension. Ensuite j'ai été à Jeanne d'Arc à A. pour mes études secondaires. [...] C'était euh... comment dirais-je, c'était... c'était pas une contrainte parce que c'était obligatoire, puisque sinon on pouvait pas faire

⁹ À titre de comparaison, on peut citer cet entretien réalisé en France. L'enquêteur demande à Marie-Odile, 56 ans si des personnes autres que les parents ont joué un rôle parental dans l'enfance de celle-ci. Voici sa réponse : « Les religieuses. C'est vrai que ça m'a certainement beaucoup aidé dans la vie, hein, parce que se sont des femmes qui étaient solides et... clairvoyantes quoi ! [rire] Y'avait une religieuse qui était chargée de... vérifier les chambres toutes les semaines, et elle me disait : "Marie-Odile ! Je plains votre mari plus tard !" »

d'étude, donc c'était normal, quand on était au village d'être pensionnaire dans ces années là, donc je l'ai bien vécu, avec des amis...

Mathilde, France, 61 ans

Pour autant, le départ peut aussi être lié à des difficultés de tous ordres (de travail, de couples, de santé...) rencontrées par les parents qui constituent alors des ruptures biographiques et sont généralement présentées comme telles dans les discours. Souvent, les raisons scolaires et familiales sont inextricablement imbriquées. Toutefois, elles ne le sont pas toujours, notamment dans le cas des départs précoces. Ainsi la mère de Thérèse souffrait-elle d'une maladie chronique ; Thérèse et sa sœur ont dans un premier temps été confié à une tante maternelle mais celle-ci donne naissance à des jumeaux, ce qui rend l'arrangement impraticable. Thérèse est alors placée dans un orphelinat.

Tu sais quand j'étais petite il a fallu que je m'occupe de la maison étant donné que maman était malade, papa travaillait et que je devais m'occuper des frères et sœurs. Puis je suis partie en pension, les plus horribles années de ma vie. [rire] Pendant deux ans. Ma sœur y a été quatre ans, elle n'a pas été marquée comme moi.

Ou étiez-vous exactement ?

C'était un orphelinat à L., à Notre dame d'A., ma mère y avait été. Elle y avait été elle-même, donc... euh, elle connaissait bien l'orphelinat et la mère supérieure donc quand il a fallu, quand elle a eu les jumeaux, ma tante, ne pouvant assumer les filles... Donc on partait pour un mois, quelques fois on était deux mois sans revenir [lève les yeux].

Thérèse, France, 64 ans

Finalement, les discours oscillent entre une valorisation de certains éléments de la période (relations avec les pairs, découverte de la vie...) et une dévalorisation d'autres (relations d'autorité, éloignement d'avec les parents...). Cette ambivalence est celle qu'on retrouvait déjà dans l'analyse des personnes citées comme ayant eu une influence sur la vie d'ego dans l'enquête québécoise. En France, on l'observe que l'enquêté ait été placé dans une institution religieuse ou laïque.

D'un côté, l'évaluation négative doit être comprise comme une rétrospection c'est-à-dire que l'enquêté compare implicitement avec l'époque présente. Ainsi, Andrée pose-t-elle une norme (actuelle) par rapport à laquelle elle évoque ses souvenirs.

J'étais en pension, et j'étais chez les ursulines... [...] C'était affreux parce que d'abord j'étais bien trop petite pour être pensionnaire d'une part, d'autre part j'étais avec mes sœurs chez les ursulines à A. et elles ont la réputation d'être dures. Et à l'époque elles étaient encore plus dures que maintenant, et on rentrait chez nous toutes les trois semaines, je crois. Alors qu'on était à vingt kilomètres de chez nous, c'est dingue à l'heure actuelle ça paraît impensable.

Andrée, France, 64 ans

D'un autre côté, l'évaluation positive peut être vue comme une stratégie de présentation de soi face à l'enquêteur comme face à d'autres relations sociales. Lorraine, placée très tôt dans une institution religieuse bourgeoise, veut avant tout évoquer son enfance comme de souvenir enchantés.

J'ai été pensionnaire pendant des années, mais j'étais pensionnaires dans un pensionnat français, européen, des sœurs européennes qui étaient à C. [...] C'était un endroit vraiment privilégié où, la première année, il y avait dix-neuf religieuses et dix-neuf enfants. Ça vous donne une idée des soins qu'on pouvait avoir. Alors, ça a été totalement une éducation privilégiée. [...]

C'est un endroit qui est situé près des chutes de C. Juste ça : le bruit des chutes et en arrière. C'était un ancien manoir qui avait été converti en pensionnat. Et en arrière, c'était les

bois. Le premier mai, on allait au muguet dans le bois. Je veux dire, c'est... c'était une façon tellement civilisée d'apprendre plein de choses.

Lorraine, Québec, 74 ans

Au cours de l'entretien, on s'aperçoit que Lorraine peine à se remémorer et renvoie à d'autres personnes qui pourraient mieux le faire. Son placement est la conséquence d'une situation familiale douloureuse : son père était déjà marié avec des enfants et sa mère s'investit dans sa carrière à un moment où il n'existe aucune solidarité publique pour la garde des enfants, conçue comme une affaire privée du ressort des seules mères (Dandurand, 1988). Lorraine n'a que peu de contact avec ses parents. Plus âgée, elle part vers un autre pensionnat religieux pour ses études où elle côtoie une des sœurs de sa mère, économiste de l'institution avec qui elle n'a pas de relations particulière et « qui [les] faisait manger atrocement » mais dans l'entretien elle préfère évoquer ses premières années au pensionnat de C.

4. Durée du passage en pension et âge du départ en France des années 1930 aux années 1960

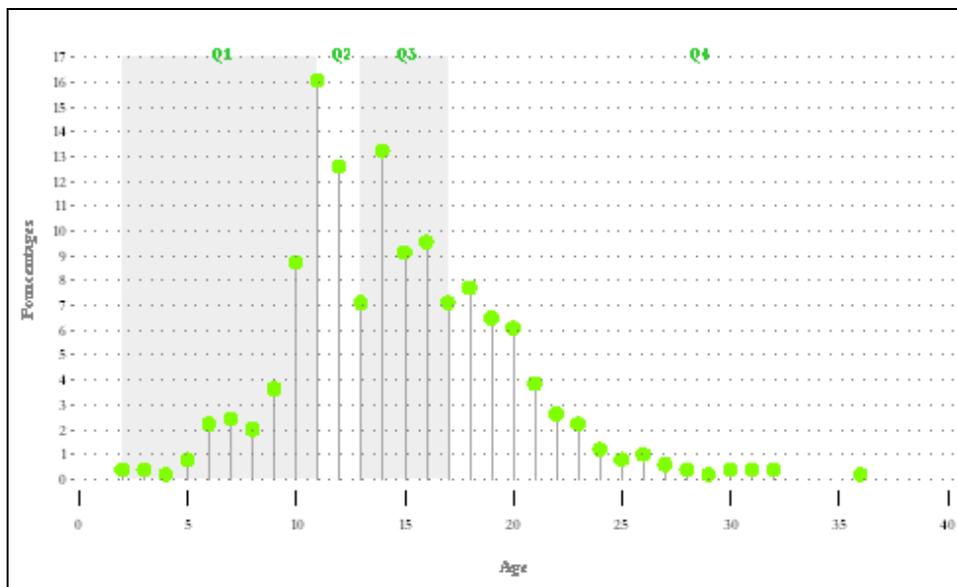
durée du passage en pension et âge du départ

Les effectifs de l'enquête québécoise ne permettent pas une analyse approfondie des circonstances de départ en pension. Aussi dans cette section allons-nous centrer le propos sur le cas de la France. 16,2% des individus de l'échantillon y sont passés au moins une fois par un pensionnat contre 83,8% qui ont effectué toute leur scolarité dans un autre cadre. Le passage par un pensionnat peut être décrit en termes de période et d'épisodes (Lelièvre & Vivier, 2006). En effet, certains individus ont pu résider successivement dans différents établissements sans que les transitions d'un établissement à l'autre ne soient marquées par le passage dans un autre type de logement. Dans ce cas de figure, l'épisode désigne la durée passée dans un établissement et la période désigne la durée totale passée dans les établissements fréquentés successivement avant la transition vers un autre type de logement (retour chez les parents, logement propre ou autre). Dans le cas où *Ego* n'aurait résidé que dans un seul établissement, périodes et épisodes se confondent. Les analyses se situent ici au niveau de la période. 93,5% n'ont connu qu'une seule période, 6,1% ont connu deux périodes et seul deux individus (0,4%, ns) en ont connu trois.

Dans le temps de chacune période, la scolarité de certains individus s'est déroulée dans plusieurs établissements successifs. 13,7% sont ainsi passés consécutivement dans deux établissements, 5,0% par trois établissements, le nombre maximal étant 7. L'âge des transitions s'étend de 2 à 36 ans (Figure 4). Les âges tardifs semblent liés à des cas spécifiques de formation : l'âge le plus avancé est celui d'un militaire passé par Saint-Cyr, d'autres épisodes correspondent à des situations de formation professionnelle. La moyenne d'âge se situe à 14 ans. 25% des transitions ont lieu avant 12 ans, 50% avant 14 ans et 75% avant 18 ans¹⁰. La courbe croît d'abord lentement pour s'accélérer autour de 7-8 ans et connaître son apogée à 11 ans, âge à partir duquel elle décroît de façon non monotone.

¹⁰ Les années de transitions s'étendent, elles, de 1932 à 1975.

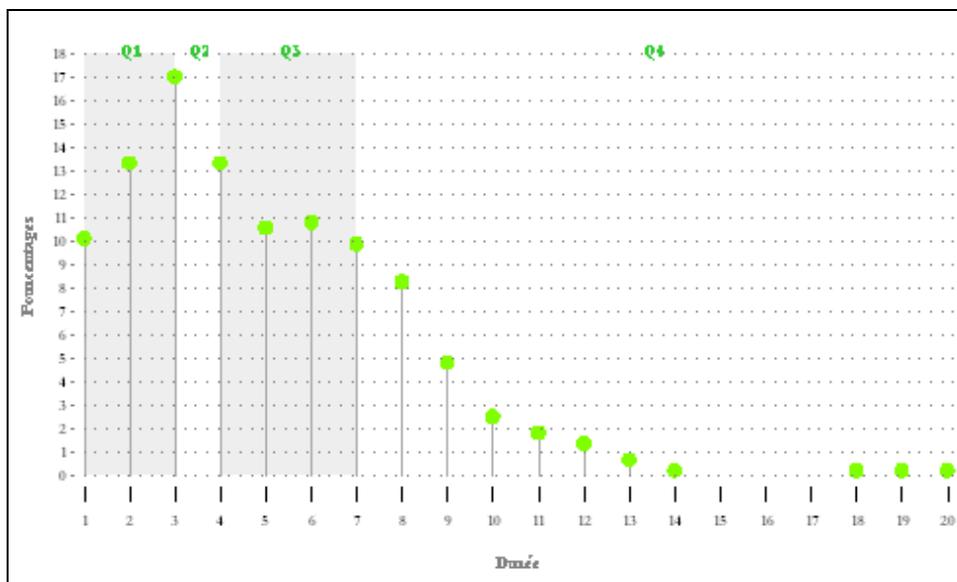
FIGURE 4 : ÂGE DU DÉPART EN PENSION



Source : Biographies et entourage, (INED, 2001)

La durée moyenne du passage en internat est de 5 ans, la médiane est à 4 ans (Figure 5). 75% des durées se situent entre 1 et 7 ans. Le nombre moyen d'années passées dans chaque établissement est de 3,5 ans, la médiane se situe à 3 ans. 25% des individus y ont passé un ou deux ans et 50% jusqu'à trois ans.

FIGURE 5 : NOMBRE TOTAL D'ANNÉES PASSÉES EN PENSION



Source : Biographies et entourage, (INED, 2001)

Quand et pour combien de temps part-on ?

Il s'agit ici de décrire la relation entre la durée du passage en pensionnat et l'âge du départ de chez les parents. Le nuage de point est un des moyens les plus couramment employés pour décrire la relation entre deux variables. Celui-ci reproduit des données « brutes » qui ne sont pas défalquées d'une éventuelle l'erreur de mesure ou du bruit blanc. De plus, l'échelle discrète fait qu'à chaque point correspond un nombre variable d'observations ce qui contribue à obscurcir les structures de relations. Afin d'augmenter la lisibilité du graphique, une courbe de régression peut être superposée au nuage de points.

L'analyse s'appuie sur des variables qui, si elles mesurées de façon discrètes (au niveau de l'année) mais sont néanmoins intrinsèquement continues. C'est pourquoi leurs relations bi-variées ont été décrites au moyen des méthodes dites non-paramétriques qui ont été développées pour des variables continues. Afin d'en faire ressortir d'éventuelles structures, les nuages de points ont ainsi été « lissés » (*smoothed*) par une technique de régression non-paramétrique appelée LOWESS (pour *Locally Reweighted Least Square*). L'intérêt de ce type de régression est qu'elle permet de donner une appréhension visuelle de la relation entre deux variables par la projection dans le plan de la courbe ajustée (en rouge) prédite par le modèle et des courbes représentant l'intervalle de confiance¹¹ (en orange). L'absence de postulat sur la relation entre les variables implique de procéder à des paramétrages qui ne sont sans incidence sur le résultat obtenu. D'une part, il faut déterminer une fenêtre (ou *bandwidth* qui peut être vu comme le compromis entre biais et variance). Différentes méthodes de calcul des fenêtres optimales existent mais aucune ne peut garantir contre d'éventuelles distorsions. D'autre part, l'autre paramètre d'importance concerne le degré de lissage de la courbe. Les méthodes non-paramétriques implique que la « vraie » distribution est une fonction lisse (ou onctueuse). Cette fonction étant inconnue, son degré « d'onctuosité » est aussi inconnu et doit être déterminé *a priori*. C'est pourquoi les courbes ont été estimées avec différents degrés de lissage.

Ce type d'approche peut de plus se révéler particulièrement utile dans le cas d'une relation non-linéaire entre variable. Elle est néanmoins limitée dans le nombre de variables indépendantes que l'ont peu introduire dans le modèles. Cette méthode ne serait pas appropriée pour obtenir des courbes calculées par le contrôle des effets d'autres variables. Pour ce faire, il serait préférable d'avoir recours à d'autres méthodes comme les modèles additifs généralisés.

Ces courbes ont été superposées à un nuage de points représentant la *densité* de chacune de ses coordonnées. La densité du nuage a été calculée au moyen de la version bi-variée de l'estimateur de noyau de densité. La mesure des différentes caractéristiques temporelles de l'objet par des intervalles à l'échelle discrètes de l'année fait que les nuages de points ne peuvent donner qu'une image très partielle des relations entre deux variables. Dans un plan à deux dimensions, de par l'existence de nombreuses observations identiques, un seul point peut correspondre à des densités très différentes. C'est pourquoi nous avons représenté ces variations de densités par un dégradé dans les couleurs des points.

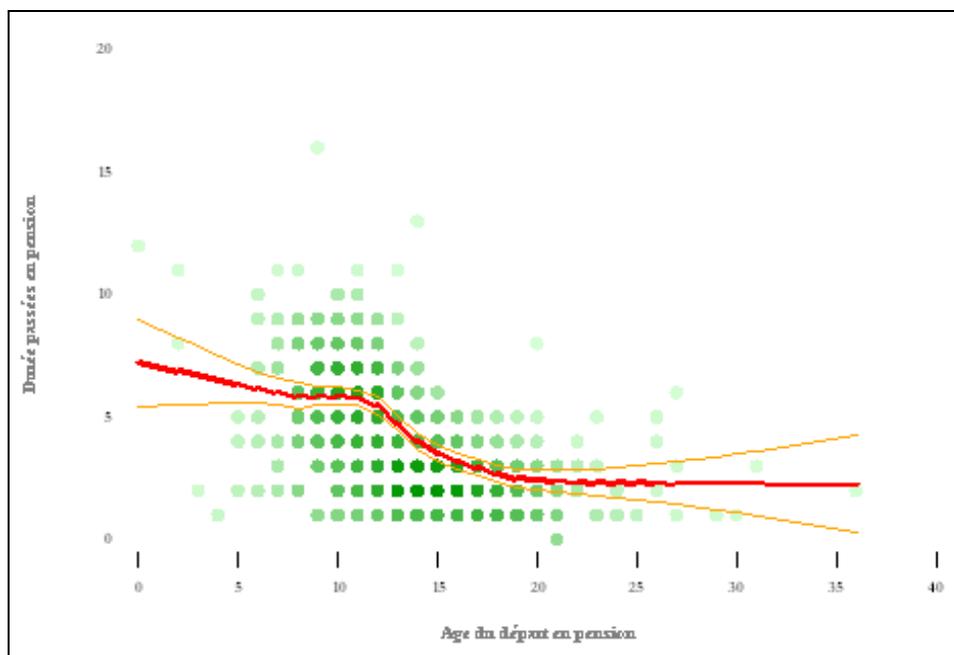
Jusqu'aux environs de 11 ans, la durée passée en internat décroît légèrement en fonction de l'âge au départ en internat¹² (Figure 6). C'est durant cette période que les durées sont les

¹¹ Les graphiques reportent les intervalles de confiance calculés à partir des modèles. Ils ne sont présentés qu'à titre indicatif. Du fait de la possibilité de passage multiples en internat, les données ne respectent pas une des conditions de possibilité de l'inférence, à savoir que les observations soient indépendantes ce qui n'est pas le cas ici du fait que, dans certains cas, plusieurs épisodes concernent un seul et même individu.

¹² La tendance prévue par le modèle varie bien entendu en fonction du degré de lissage utilisé. La première partie de la courbe est difficilement interprétable de par le faible nombre de transitions intervenant avant l'âge de 9 ans, ce qui se ressent au niveau des intervalles de confiance. Un moindre lissage dessine plusieurs phases : la courbe ajustée est d'abord faiblement décroissante puis se stabilise aux alentours de 12 ans. Cette stabilisation correspond à une réduction de l'intervalle de confiance de la courbe due à un plus grand nombre d'observations disponibles sur la période. À l'inverse, un degré de lissage plus élevé dessine une tendance monotone à la baisse jusqu'à l'âge de 12 ans.

plus longues (entre six et sept ans). La tendance décroissante se marque par la suite de façon plus nette jusqu'aux environs de 20 ans. La durée ajustée passe alors de six à deux ans. Au delà de 20 ans, la tendance se prolonge mais selon une pente très faible.

FIGURE 6 : NOMBRE TOTAL D'ANNÉES PASSÉES EN PENSION SELON L'ÂGE DE DÉPART



Source : Biographies et entourage, (INED, 2001)

Jusqu'aux environs de 12 ans, la durée passée en internat décroît légèrement en fonction de l'âge au départ en internat. C'est durant cette période que les durées sont les plus longues : entre six et sept ans.

La durée ajustée chute ensuite brusquement entre 12 et 19 ans pour passer de six à deux ans et demi. Ce brusque déclin pourrait s'expliquer par le passage dans le secondaire dans la perspective du baccalauréat. En effet, si l'on ajoute la durée ajustée à l'âge, on obtient à peu près systématiquement 18 ans (du moins entre 12 et 15 ans, le résultat de l'addition est supérieur par la suite).

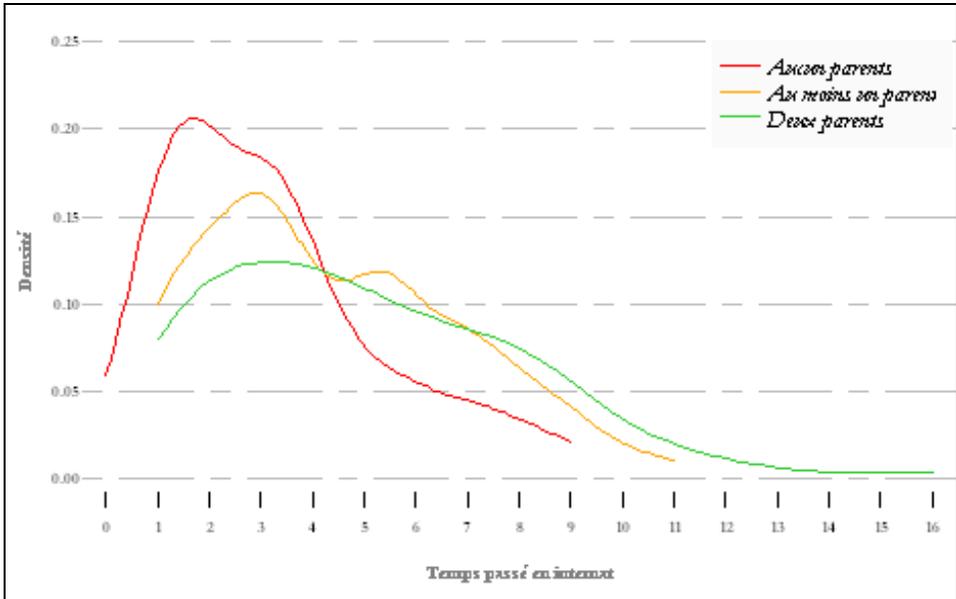
Parmi les individus rentrés en internat avant 18 ans, un certain nombre y donc resté au-delà de cet âge. Ces séjours en pension dépassant l'âge littéralement « normal » du baccalauréat peut être lié à un échec à l'examen ou à des redoublements antérieurs. Certains individus ont aussi pu rester en pension dans le cadre d'études supérieures ou de formations professionnelles.

On observe en effet que certains individus rentrent encore en pension à 18 ans et plus. Au delà de 20 ans, la durée ajustée se maintient aux alentours de deux ans et demi¹³. Ce décrochage est imputable au changement de profils des internes, pensionnaires dans le cadre d'une formation professionnelle.

¹³ Les observations tendent à se réduire et à se disperser. De ce fait, l'intervalle de confiance grandit très rapidement.

Au moment de leur départ en pension, 67% des individus résidaient avec leurs deux parents, 17% avec un seul de leurs parents et 16% avec aucun de leurs deux parents. Du point de vue du temps passé en internat, les distributions respectives de ces trois catégories opposent les individus résidant sans leurs parents aux autres (Figure 7). Les premiers paraissent ainsi connaître des durées en pension plus courtes alors que les deux autres courbes se confondent partiellement. Les tests nous indiquent que la durée est similaire pour les individus qui habitaient avec un parent ou deux mais qu'elle est significativement plus courte pour ceux qui ne résidaient avec aucun de leurs parents.

FIGURE 7 : NOMBRE TOTAL D'ANNÉES PASSÉES EN PENSION SELON LA PRÉSENCE DES PARENTS DANS LE LOGEMENT OÙ RÉSIDAIT EGO AVANT SON DÉPART (ESTIMATION PAR MOYENNE DE DENSITÉ)



Source : Biographies et entourage, (INED, 2001)

Les enfants qui ne résidaient avec aucun de leurs parents sont au sens propre des enfants confiés. On peut penser qu'il existe une relation de substitution entre confiage et départ en internat. Les deux apparaissent comme des modalités de gestion des difficultés familiales ou d'éloignement géographique. Une fois qu'un arrangement est trouvé, il permet de remédier à un certain nombre de difficultés, ce qui explique la durée moyenne en pension soit plus faible.

Conclusion

Le parti pris de limiter cette étude au seul cas de la résidence principale, et de fait le logement occupé durant plus d'un an, peut sembler réducteur. En effet, la socialisation ne se réduit pas aux interactions dans le logement principal, que nous nous pouvons de toute façon décrire que de manière très grossière par les évaluations rétrospectives des enquêtés relevées de manière qualitative ou quantitatives. Toutefois, plus que la consanguinité c'est le temps passé ensemble dans l'enfance qui construit les liens affectifs et familiaux (Clément, 2002 ; Martial, 2003). Au final, les configurations familiales ne peuvent se comprendre que dans leur inscription territoriale (Bertaux-Wiame, 1995 ; Clément & Bonvalet, 2005). L'introduction du temps biographique et des différents lieux fréquentés met en évidence la complexité des

trajectoires résidentielles et familiales. Les outils de collectes de traitement du démographe, s'ils sont nécessairement simplificateurs, peuvent alors se montrer efficace pour montrer des grandes évolutions et comparer celles-ci entre les générations et entre les pays.

BIBLIOGRAPHIE

- BERTAUXWIAME I., « Familial et résidentiel : un couple indissociable », *Sociologie et Sociétés*, n° 2, vol. 27, 1995.
- BONVALET C., LELIÈVRE É., 1995, « Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial », *Sociologie et sociétés*, n° 2, numéro spécial : *Une nouvelle morphologie sociale*, vol. 27, p. 177-190.
- CLÉMENT C., 2002, *La famille, ruptures et continuités à travers les générations*, Thèse de sociologie et démographie, Paris X - Nanterre, 512 p.
- CLÉMENT C., BONVALET C., « Familles recomposées et ancrage résidentiel », *Espace et société*, n° 120-121, 2005.
- DAGUET F. « Un siècle de fécondité française, Caractéristiques et évolution de la fécondité de 1901 à 1999 », *INSEE Résultats*, collection Société n° 8, 2002.
- DANDURAND R., 1988, *Le Mariage en question*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 188 p.
- GRAB, 1999, *Biographies d'enquête. Bilan de quatorze collectes biographiques*, Paris, PUF/INED, 340 p.
- KEMPENEERS M., LELIÈVRE É., BONVALET C., 2007, « Benefits of a longitudinal approach in family solidarity surveys : reflections on the temporal nature of exchanges », *Canadian studies in population*, vol. 34, 1, 69-83.
- KEMPENEERS M., THIBAUT N., « Strategies of childcare and the dynamics of family configurations », in *Family as configurations*, Widmer E., Jallinoja R. (eds), Peter Lang, 2008, à paraître.
- LELIÈVRE É., VIVIER G., 2001, « Évaluation d'une collecte à la croisée du quantitatif et du qualitatif », *Population*, 56, p. 1043-1074.
- LELIÈVRE É., VIVIER G., 2006.-« Les figures parentales dans *Biographies et entourage* », in Actes du Colloque de l'AIDELF, Dakar 02, *Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours*, INED/PUF, pp.185-194.
- MARTIAL A. (2003), *S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées*, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC, 2005, *Un Portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Ministère de la famille, des aînés et de la condition féminine, 348 p.
- TOULEMON L., 2001, « Combien d'enfants, combien de frères et sœurs depuis cent ans ? », *Population et Sociétés*, n° 374, INED, décembre

